LE RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN EN CHIFFRES

2e RÉSEAU DE CHALEUR de France

118 000
TONNES DE CO2 évitées

4

CERTIFICATIONS

Qualité, environnement, management et énergie

100 000

ÉQUIVALENTS-LOGEMENTS CHAUFFÉS COMBUSTIBLES DIFFÉRENTS UTILISÉS

incinérées et revalorisées

en chaleur

2020

MISE EN SERVICE
DU NOUVEAU SITE
DE PRODUCTION
BIOMAX

72% D'ÉNERGIES POUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION EN 2019

85 % en 2022 et UN OBJECTIF DE 100 % EN 2033

CLiC

CLiC

BON À SAVOIR

Depuis votre espace client dédié, vous pouvez facilement :

- Suivre les consommations
- Retrouver vos factures
- Consulter vos contrats et polices d'abonnement
- Visualiser l'état des interventions

RENDEZ-VOUS SUR L'ONGLET "VOS ESPACES" SUR : WWW.CHAUFFAGE-URBAIN-GRENOBLE.FR

SERVICE CLIENTS:

Du lundi au vendredi :
 8h - 12h / 13h - 17h
 04 76 33 56 36



DÉPANNAGE INTERVENTION:

- Du lundi au vendredi: 8h 17h
 04 76 33 56 56
 maintenance.depannages@cciag.fr
- Nuits, week-ends et jours fériés : 04 76 33 56 78



contact@chauffage-urbain-grenoble.fr



www.chauffage-urbain-grenoble.fr











QUELQUES GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE AU QUOTIDIEN

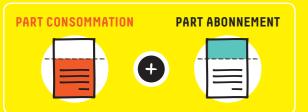
- 19°C, c'est la température réglementaire pour les pièces à vivre*.
- 17°C la nuit, c'est suffisant pour bien dormir.
 Rajoutez une couverture si nécessaire.
- Pensez à dépoussiérer régulièrement vos radiateurs.
- La nuit, la chaleur se conserve mieux si vos rideaux et volets sont fermés.
- Évitez de placer des meubles devant les radiateurs ou du linge dessus : cela empêche la bonne diffusion de la chaleur.
- Profitez au maximum de la chaleur du soleil en ouvrant les volets la journée, c'est gratuit, même en hiver!
- Pour un intérieur plus sain, n'oubliez pas d'aérer tous les jours. Cinq minutes suffisent pour l'aération d'une pièce.

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR. ÉCONOMISONS-LA!

COMMENT S'ORGANISE VOTRE FACTURE

L'ESSENTIEL À SAVOIR

Votre facture est composée :



LES INFORMATIONS IMPORTANTES À CONNAÎTRE

- 1 Vos références client
- 2 Informations concernant la part "Consommation" de votre facture
- Prix unitaire du MWh (Mégawatts-heure)
- 4 Informations concernant la part "Abonnement" de votre facture
- Prix unitaire de l'UFF (Unité Forfaitaire de Facturation)
- 6 Total à régler en € TTC



LES ÉCHÉANCES DE FACTURATION

• Mensuelles, une facture est envoyée chaque mois en tenant compte de la consommation réelle

LE DÉTAIL DE MA FACTURE



VOS RÉFÉRENCES CLIENT

Le numéro client ainsi que le numéro du poste de livraison vous seront demandés lors de vos échanges avec les services du chauffage urbain.



LA PART CONSOMMATION

Il s'agit de la part variable de la facture, pour les consommations de chauffage et, en fonction du contrat souscrit, de l'eau chaude sanitaire, dont le montant varie selon :

A. LA QUANTITÉ DE MWH CONSOMMÉE

L'ÉNERGIE CONSOMMÉE

L'énergie consommée est l'élément variable et proportionnel de la facture. La quantité de chaleur consommée (MWh 🚯) est mesurée par un compteur d'énergie situé au niveau de la sous-station qui enregistre uniquement l'énergie réellement consommée. Cette consommation est principalement influencée par la riqueur climatique, qui est mesurée par l'indice des Degrés-Jours Unifiés, ou DJU.

LES DEGRÉS-JOURS UNIFIÉS (DJU)

Un indice est utilisé pour mesurer la riqueur climatique : le DJU, Degrés-Jours Unifiés.

Il correspond à l'écart entre la température moyenne quotidienne et une température de référence réglementaire fixée à 18 °C. Par exemple :

	J1	J2	
Température la plus basse 🔱	-4°C	0°C	
Température la plus haute	5°C	9°C	
Température moyenne $\mathbf{M} = (0 + \mathbf{\hat{o}})/2$	0,5°C	4,5°C	
DJU = (18°C - M)	17,5°C	13,5°C	

Le DJU annuel est la somme de l'ensemble des DJU iournaliers durant la période du 20 septembre de l'année N au 31 mai de l'année N+1.

aux énergies fossiles.



Plus le DJU annuel est élevé plus la rigueur climatique est importante. Plus la riqueur climatique est importante, plus la demande en chaleur augmente et nécessite un recours accru

DJU:

B. LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Les différences de recours aux diverses sources d'énergie entre l'hiver et l'été motivent deux tarifications différentes.

PRIX DES ÉNERGIES

Le prix des énergies diffère entre l'été et l'hiver afin de s'adapter aux besoins en chaleur ainsi qu'à la fluctuation des prix sur les marchés des combustibles.

BON À SAVOIR : LES PÉRIODES TARIFAIRES

• Été : avril à octobre

• Hiver : novembre à mars

COMPOSITION DU MIX ÉNERGÉTIQUE

Un système de chauffage urbain permet de mobiliser d'importants gisements d'énergies renouvelables (bois, bio combustibles, ordures ménagères, farines animales, chaleur de récupération, ...). Cette diversification des combustibles permet de minimiser la volatilité des coûts des combustibles et de favoriser au maximum l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération au détriment des énergies fossiles.

UNE TVA RÉDUITE!

L'objectif dépassé de 50 % de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables et de récupération permet à nos abonnés et usagers de bénéficier du taux réduit de TVA (5,5 % au lieu de 20 %) sur l'ensemble de la facturation (abonnement + consommation) depuis mars 2009. Pour la saison 2018-2019. le taux d'ENR&R à même atteint le record de 72 %!

C. LA TAXE ENVIRONNEMENTALE

Les entreprises éligibles du secteur de l'énergie doivent, pour chaque tonne de CO2 émise, acheter des quotas de CO2, équivalent au paiement d'une taxe environnementale, dite taxe carbone, qui seront répercutés sur votre facture. La valeur de ces quotas est déterminée quotidiennement par le marché européen d'échange. L'Union Européenne a mis en place ce système en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

D. LES CHARGES DIVERSES

Pour en savoir plus, référez-vous aux annexes de votre facture (salaires, charges, etc.).

LA PART ABONNEMENT

Il s'agit de la part fixe de la facture et correspond notamment aux frais d'exploitation et de développement du réseau, d'acheminement de la chaleur, de maintenance et de renouvellement des installations. Son prix est exprimé en €/UFF/an (Unité Forfaitaire de Facturation).

L'UFF est une unité de compte qui reflète les besoins thermiques de chaque bâtiment. Le nombre d'UFF inscrit au contrat est calculé en fonction de la moyenne des consommations annuelles et du profil des usagers. La quantité d'UFF (5) est révisable tous les 3 ans, afin de refléter les efforts réalisés par l'abonné en matière d'économies d'énergie ou sur simple demande, en cas de travaux d'économies d'énergie (économie de + de 10 %).

